

22 Dec 2023

16.10

8h45

5
20

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
(Chambre commerciale)

NO : 500-11-063187-237

DANS L'AFFAIRE DE L'AVIS D'INTENTION
DE FAIRE UNE PROPOSITION DE:

Montréal, le 27 décembre 2023
Vu les motifs énoncés à la requête,
l'affidavit et la preuve de l'existence
de l'entreprise et l'absence de contestation;
A TENU QUE le tribunal est convaincu que les conditions
mentionnées à l'art. 50.4(9) de la Loi
sont remplies; la présente requête
est ACCORDÉE dans les conclusions
et le débi pour déposer une proposition
commerciale PROPOSÉE le 11 février 2024;
Avec frais contre la masse.

LE DÔME DE WEST ISLAND INC. une
société par actions légalement constituée et
ayant sa principale place d'affaires au 3000,
rue Edmond, Kirkland, district de Montréal,
province de Québec, H9H 5J5

Débitrice/Requérante

Et

MNP LTÉE
SYNDIC AUTORISÉ EN INSOLVABILITÉ

Syndic


M^e PATRICK GOSSELIN
Registraire

REQUÊTE EN PROROGATION DE DÉLAI
(Art. 50.4 (9) Loi sur la faillite et l'insolvabilité)

**A L'UN DES HONORABLES JUGES DE LA COUR SUPÉRIEURE SIÉGEANT
EN MATIÈRE DE FAILLITE DANS ET POUR LE DISTRICT DE MONTRÉAL,
OU AU REGISTRAIRE DE CETTE COUR, LA DÉBITRICE EXPOSE
RESPECTUEUSEMENT CE QUI SUIT :**

1. La débitrice exploite un commerce de services de divertissement et de loisirs qui emploie 11 à 25 personnes.
2. En date du 28 novembre 2023, la débitrice a déposé un avis de son intention de faire une proposition à ses créanciers, conformément à l'article 50.4 (1) de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* (la « Loi »), le